



AVIS AU CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE
IMPACTS DES MODIFICATIONS BUDGÉTAIRES CAUSANT DES COUPURES DE
SERVICES SUR LA RÉUSSITE ET LA PERSÉVÉRANCE SCOLAIRES

RÉSOLUTION 09-260127

CONSIDÉRANT le contexte de sous-financement en éducation ;

CONSIDÉRANT les impacts observés dans les écoles du Centre de services scolaire de Montréal, notamment la réduction ou la perte de services professionnels, de mesures de soutien, d'activités pédagogiques et parascolaires, ainsi que la dégradation des conditions d'apprentissage ;

CONSIDÉRANT que ces impacts affectent directement la réussite éducative, la persévérance scolaire, le bien-être des élèves et l'égalité des chances ;

CONSIDÉRANT que, conformément à l'article 192 de la Loi sur l'instruction publique, le comité de parents peut donner son avis au centre de services scolaire sur tout sujet propre à assurer le meilleur fonctionnement possible du centre de services scolaire ;

IL EST RÉSOLU à la majorité

QUE le comité de parents, à titre d'avis formel transmis au centre de services scolaire, joigne sa voix à de nombreux acteurs du réseau de l'éducation pour dénoncer les modifications budgétaires et le sous-financement qui compromettent la capacité de nos écoles à remplir pleinement leur mission éducative ;

QUE le comité de parents recommande au centre de services scolaire de faire les représentations nécessaires auprès du gouvernement afin que soient investies, dès maintenant, les sommes requises pour assurer des services adéquats, stables et équitables pour tous les élèves ;

QUE la présidence du comité de parents transmette le présent avis au centre de services scolaire et en informe les parents d'élèves du CSS, les députés locaux et la ministre de l'Éducation.

Déposé par Kiléka Coulibaly

Présidente du comité de parents des écoles de Montréal